

Règlement Open Blitz Jeunes de Saint Jean Pla de Corts Échecs

Homologué FIDE

Article 1 :

L'association « **Saint Jean Pla de Corts Échecs** » organise un tournoi défini comme suit :

Open en 9 rondes au système suisse

Le dimanche 7 juin 2026 de 13h30 à 18h

Lieu des rencontres : Salle Espace Socio Culturel, rue des Albères, 66490 St Jean Pla de Corts.

Ce tournoi est réservé aux jeunes joueurs (avec limite d'élo blitz FIDE ou FFE à 1600 et des catégories petit poussin : U8 à Benjamin : U14).

La licence B est obligatoire.

Une licence B peut être prise sur place au nom du club organisateur pour 3€ pour un joueur jeune.

Article 1 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur et spécifiques à la cadence Blitz. L'article B.3 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. En particulier, les points suivants seront à respecter par chaque participant :

- un coup illégal achevé entraîne le rajout d'une minute pour l'adversaire si celui-ci est réclamé correctement
- un second coup illégal achevé fait perdre la partie
- l'arbitre annonce la chute du drapeau s'il la constate

Appariements informatiques homologués par la F.F.E. au système Suisse à l'aide du logiciel PAPI 3.3.8.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs présents qui auront acquitté leurs droits d'inscription avant l'heure limite. Les joueurs retardataires seront appariés lors de la ronde suivante.

Article 2 :

Ouverture de la salle à 13h30.

La cadence est de 5'3"Delay.

Clôture impérative des inscriptions et des vérifications 15 minutes avant la première ronde.

La ronde 1 commencera à 14h00.

Remise des prix et cérémonie de clôture dès la fin des parties : vers 18h00.

Article 3 :

Jeune licencié : 5,00 €.
Jeune non licencié : 8,00 €,
(dont 3 € pour la licence FFE pris par le club organisateur)

La liste complète des prix sera affichée dès la ronde 3 du tournoi.
10 Trophées aux : 3 premiers du classement général / le premier des catégories U8 ; U10 ; U12 ; U14 ; Féminin ; joueur local ; esprit sportif (si 4 joueurs par catégories) . Lot en nature à tous les participants (médaille, sachet de confiseries)
Pas de répartition au système Hort.
Les prix ne sont pas cumulables.

Ce tournoi compte comme une des étapes du circuit du Roussillon 2026.

Article 4 :

1° le cumulatif
2° le Buchholz
3° la performance

Article 5 :

L'arbitre principal du tournoi est **M. Garcia Richard** – AFO2 – licence K07415
L'arbitre adjoint est **M. Grenier Denis** – AFC – licence L51876

Article 6 :

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **3 minutes après le lancement de la ronde** est forfait pour la ronde en cours sauf décision de l'arbitre principal du tournoi.

Tout joueur souhaitant déclarer forfait pour une ou plusieurs rondes, et désirant poursuivre le tournoi, doit en informer l'arbitre avant que le calcul des appariements des dites rondes n'ait été effectué. Un forfait non annoncé entraîne l'exclusion immédiate du tournoi sauf décision de l'Arbitre.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses, jeux libres et blitz sont interdits dans le périmètre de jeu.

L'ensemble des mesures sanitaires en vigueur à la date de la compétition seront appliquées.

Article 7 :

Les joueurs qui participent au tournoi restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Tout comportement nuisant à la quiétude des autres joueurs, ne respectant pas le bon déroulement du tournoi, le matériel ou les locaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la compétition.

Article 8 :

Il est rappelé aux joueurs que les téléphones portables doivent être éteints dans l'espace de jeu et ne pas être porté sur soi pendant la partie. Une table proche de celle de l'arbitre est à disposition pour les téléphones des joueurs qui souhaitent déposer leur appareil le temps de la partie. Toute sonnerie entraînera la perte immédiate de la partie en cours.

Article 9 :

L'inscription au tournoi sous-entend la totale acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Garcia', with the text 'M. GARCIA' printed in small black letters below it.

L'ORGANISATEUR, secrétariat du club ESJ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Sauts', written in a stylized cursive script.